



CTJM



CTJM

CARTE À PUCE

Vous avez perdu ou brisé votre carte à puce ?

Vous étiez détenteur d'un titre mensuel :

***Carte à puce à tarif RÉDUIT ou à tarif RÉGULIER PERSONNALISÉE =
Nous pouvons vous recharger ce titre sur votre nouvelle carte.***

***Vous étiez détenteur de livret(s) de 10 passages ou de billets
unitaires =***

***Malheureusement, il nous est impossible de recharger vos titres
perdus sur votre nouvelle carte.***

***Veillez prendre note que des frais afférents sont applicables pour l'acquisition d'une
nouvelle carte à puce.***

**En cas de bris ou de perte de votre carte, vous devez vous déplacer
ou communiquer avec le Terminus Joliette (cette procédure ne peut
s'effectuer dans les autres points de vente).**

**Nous vous demandons de communiquer avec nous durant les heures
d'ouverture des bureaux administratifs soit :**

lundi au jeudi de : 8 h à 16 h 30 et le vendredi de : 8 h à 12 h.

Merci d'utiliser nos services de transport!

Terminus Joliette : 450-759-5133

942, rue St-Louis, Joliette

Accessible via le circuit #3 de la CTJM

à l'arrêt situé à l'intersection des rues St-Pierre et St-Louis.

La Corporation de transport Joliette métropolitain